PROCÉDURE DE CANDIDATURE

à un poste de détaché dans un établissement français en Argentine

Année scolaire 2027-2028

Vous souhaitez déposer votre candidature à un poste d'enseignement au sein du Lycée Franco-Argentin Jean Mermoz de Buenos Aires, Argentine.

Nous attirons votre attention sur les informations suivantes :

I. COMPOSITION DE VOTRE DOSSIER DE CANDIDATURE

- La **lettre de motivation** adressée à la cheffe d'établissement décrivant votre motivation pour le poste vacant ou susceptible d'être vacant.
- Le **dossier de candidature à télécharger** sur notre site internet.
- Les **documents administratifs** à fournir obligatoirement : se reporter à la liste figurant dans le dossier en respectant l'ordre indiqué.

> TOUS les documents à fournir sont à scanner et à unifier en **1 seul fichier PDF de 10 MB maximum et nommé « numéro de poste_NOM Prénom_2027 »** en respectant l'ordre indiqué dans le dossier de candidature

II. ENVOI DE VOTRE DOSSIER

Envoi uniquement par courriel à l'établissement Lycée franco-argentin Jean Mermoz :

> **recrutement@mermoz.edu.ar**

En cas de candidatures liées, le signaler dans chacun des courriels envoyés.

Ne rien envoyer aux services centraux de l'AEFE ni par la valise diplomatique.

La date limite de réception des documents par courriel est le **30/11/2026 minuit heure de Paris**. Tout dossier réceptionné après cette date sera irrecevable.

III. CALENDRIER

Date	Action
du 15/10/2026 au 30/11/2026	Réception des candidatures. Les accusés de réception sont envoyés de manière régulière et personnalisée. Vous ne recevrez pas de réponse automatique. Il peut y avoir un délai de réponse d'environ trois jours, merci de votre patience.
30/11/2026 minuit (heure de Paris)	Date limite pour le dépôt des dossiers de candidature sur recrutement@mermoz.edu.ar
14/12/2026	Commission Consultative Paritaire Locale CCPL1 et 2
15/12/2026	Début des communications aux candidat-e-s retenu-e-s

IV. MOTIFS D'IRRECEVABILITÉ DES CANDIDATURES

- Les dossiers hors délai et/ou incomplets conformément aux pièces demandées.
- Une candidature émanant d'un agent ou d'une agente non titulaire de la fonction publique française.
- Une candidature d'un agent ou d'une agente ne remplissant pas les conditions exigées par son administration d'origine pour bénéficier d'un détachement.
- Une candidature d'un enseignant ou d'une enseignante titulaire candidatant pour une autre discipline que celle dont il ou elle est titulaire.

V. PROPOSITIONS ADRESSÉES AUX CANDIDAT-E-S À L'ISSUE DE LA COMMISSION CONSULTATIVE PARITAIRE LOCALE (CCPL)

- Le ou la candidat-e classé-e n° 1 dispose de 48 heures pour accepter définitivement le poste et restituer, complétés et signés, les documents qui lui ont été envoyés. Le ou la candidat-e qui répond positivement s'engage à ne pas accepter d'autres propositions de poste.
- En cas de refus ou d'absence de réponse dans les 48 heures, la cheffe d'établissement contacte le ou la candidat-e suivant-e, qui a un délai de 24 heures pour répondre à la proposition de poste.
- En cas de refus ou d'absence de réponse du ou de la candidat-e, la cheffe d'établissement s'adresse au ou à la candidat-e suivant-e.

VI. EN CAS DE QUESTIONS

- FAQ sur le site AEFE : https://aefe.gouv.fr/fr/recrutement/recrutement-des-detaches-sur-missions-enseignement-education-administration
- En cas de difficulté technique ou de question complémentaire veuillez contacter l'établissement : recrutement@mermoz.edu.ar

Nous vous remercions de l'intérêt porté à notre établissement.